

**Soutien de l'INSHS aux revues scientifiques :**  
**critères de bonnes pratiques éditoriales et de science ouverte<sup>1</sup>**

INDISPENSABLE	FORTEMENT RECOMMANDÉ	SOUHAITÉ
<b>A – Qualité et transparence de la présentation de la revue</b>		
A1.a. Affichage public clair et détaillé de la ligne éditoriale de la revue (objectifs, thématique et/ou public, etc.), ainsi que des différentes politiques de la revue (politiques de publication, de libre accès, d'archivage, d'intégrité scientifique ou d'accessibilité des contenus et des interfaces pour les publics empêchés et les zones avec débit Internet limité...).		A1.b. Les politiques de libre accès et d'archivage sont référencées sur le site SHERPA/RoMEO.
A2. Définition et affichage public de la composition et du mode de constitution des instances éditoriales (comité de rédaction, etc.) avec les affiliations des membres et leurs fonctions.		
A3. Identification des auteurs : affichage de l'affiliation développée de chaque auteur.		
	A4. Affichage public clair et détaillé de ce qui est attendu des auteurs en termes de contenus et de forme (page de consignes aux auteurs en ligne sur le site de la revue, existence d'une feuille de style pour l'article et/ou les références bibliographiques).	
	A5. Affichage public du cadre contractuel établi avec les auteurs ainsi que de la politique de licences (cf. G3.b.).	

<sup>1</sup> Cette grille de critères actualise la liste élaborée par l'INSHS pour sa précédente campagne de soutien aux revues scientifiques organisée en 2017. Elle s'appuie ainsi sur différentes listes de critères de qualité éditoriale telles que les grilles Latindex, DOAJ, QUERO (à paraître) et intègre les objectifs de la feuille de route Science Ouverte du CNRS de novembre 2019. Elle reprend plusieurs items issus des critères d'exemplarité pour les contenus éditoriaux publiés par le Comité pour l'édition scientifique ouverte en avril 2019.

## B – Caractéristiques des contenus publiés

B1. Publication à destination des communautés scientifiques de travaux originaux de recherche.		
B2. Ancienneté de 1 à 2 ans (4 à 6 numéros minimum).		
	B3. Respect de la périodicité de la publication, régularité de la parution, pas de retard (revue paraissant l'année de sa datation) et nombre d'articles/signes publiés par an.	
	B4.a. Production de données et de métadonnées normées, structurées, documentées, valides, facilement accessibles et interopérables ; recours à une chaîne d'édition structurée (par exemple Métopes) facilitant la création de formats détachables (pdf, epub, xml, etc.) par unité éditoriale.	B4.b. Les données et métadonnées produites sont ouvertes (cf. G3). Diffusion ouverte des données de la recherche associées à la publication lorsque le cadre légal le permet.
	B5. La revue affiche au moins 50 % d'auteurs externes à l'entité éditrice (i. e. externes à l'institution – université, institut de recherche <sup>2</sup> – le laboratoire ou l'association éditrice de la revue), externes aux comités éditoriaux et aux instances dirigeantes de la revue.	

## C – Qualité de l'organisation et ouverture des procédures éditoriales

C1.a. Ouverture et pluralisme des instances éditoriales sur plusieurs organismes, thématiques, nationalités : présence de chercheurs venus d'institutions distinctes et représentant des courants de pensée différents (en évitant la présence de plus d'un tiers de membres d'une même institution <sup>2</sup> ).	C1.b. Application du principe de parité homme/femme au sein des instances de la revue.	
	C2.a. Fonctionnement et renouvellement régulier des instances éditoriales : le rédacteur ou la rédactrice en chef de la revue doit également disposer d'un mandat de 4 à 5 ans, renouvelable une fois.	C2.b. Tous les membres des instances de la revue disposent de mandats à durée limitée.
C3. La revue a mis en place des contrats d'auteurs formalisés (cf. G3.b).		
	C4. Délai de réponse aux auteurs et délai de publication raisonnables (4 mois pour l'évaluation et 6 à 12 mois pour la publication).	

<sup>2</sup> Hors CNRS.

	C5. Politique d'archivage numérique.	
<b>D – Processus d'évaluation</b>		
D1.a. Sélection et évaluation du contenu scientifique assurés par les pairs.	D1.b. La procédure d'examen est en double aveugle (les experts sont anonymisés vis-à-vis des auteurs et réciproquement ou est ouverte ( <i>Open Peer Review</i> ) ; elle fait appel à au moins deux experts.	D1.c. Expérimentation de formes innovantes d'évaluation ouverte.
	D2.a. Expertise extérieure à l'entité éditrice et/ou à l'éditeur : pour chaque article évalué, au moins un expert n'appartenant à aucune des instances de la revue est sollicité. Une grille d'expertise est mise à disposition des experts.	D2.b. La grille d'expertise est affichée sur le site de la revue ; le nom des experts est publié annuellement sur le site de la revue.
	D3.a. Le processus d'évaluation et les critères utilisés sont publiés sur le site de la revue.	D3.b. Des informations sur le taux de rejet sont affichées publiquement sur le site de la revue ; les dates de réception et d'acceptation sont affichées sur les articles publiés.
	D4. Un rapport est envoyé aux auteurs sous une forme originale ou synthétisée.	
		D5. Existence de procédures de contrôle de l'intégrité scientifique (questions de fabrication de données, de plagiat, etc.).
<b>E – Diffusion et visibilité</b>		
E1.a. Diffusion numérique en texte intégral pour les années les plus récentes. Pas de diffusion numérique entièrement payante.	E1.b. Diffusion sur plusieurs portails de revues français et/ou étrangers.	
	E2. Importance de la diffusion : nombre d'abonnement papier et/ou de téléchargements et visites des sites/portails.	
	E3. Nombre d'articles « spontanés » reçus.	
	E4. Qualité du signalement et du référencement : présence de la revue dans les bases de données généralistes ou thématiques (commerciales ou non), catalogues ou répertoires, systèmes d'information ouverts ou disciplinaires.	
	E5. Utilisation d'identifiants uniques pérennes (par exemple, DOI) par unité éditoriale.	

F – Dimension internationale		
F1. Ouverture internationale dans la composition des instances de la revue.		
	F2. Proportion d’auteurs étrangers et d’articles en langue étrangère.	
	F3. Présence des résumés, mots-clés et sommaires en plusieurs langues (bilingues a minima).	
	F4. Version bilingue du site web, des interfaces de publication des portails de diffusion et des contenus.	
		F5. Utilisation d’ORCID pour l’identification des auteurs.
G – Politique de science ouverte		
G1.a. Accès ouvert après un délai de type « barrière mobile » le plus court possible (pas plus de 2 ans).	G1.b. Accès ouvert complet et immédiat. En cas de barrière mobile, un processus de transition est programmé.	
G2.a. Définition et affichage public d’une politique de dépôt en archive ouverte, a minima selon les conditions de la loi numérique de 2016.	G2.b. Si la revue n’est pas en accès libre immédiat, elle autorise le dépôt immédiat en archive ouverte des articles relevant du Plan S (articles issus de recherches financées par des subventions publiques accordées par les organismes de financement nationaux et européens) à partir de son entrée en vigueur en janvier 2021.	G2.c. La revue encourage et/ou aide le dépôt des articles dans une archive ouverte, a minima dans les conditions de la loi numérique de 2016, si possible au-delà (version avec mise en forme de l’éditeur après bon-à-tirer).
	G3.a. Conservation par l’auteur de tous ses droits sans cession exclusive à l’éditeur ou à un tiers.	G3.b. Recours à la licence la plus ouverte possible (Creative Commons Attribution CC-BY de préférence).
		G4. Déclaration de San Francisco sur l’évaluation de la recherche DORA : mise en œuvre des articles 6 à 10 de « recommandations aux éditeurs » cf. <a href="https://sfdora.org/">https://sfdora.org/</a>
	G5. Développement d’une politique concernant la publication de données sous forme de data papers ou le dépôt conjoint publications/données.	